

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

26 janvier 2023

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLIOU excusés.

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame LE PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} FEVRIER 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

14/ MULTI-ACCUEILS – TARIF HORAIRE FIXE POUR L'ANNEE 2023 – FIXATION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

EXPOSE :

Conformément au règlement intérieur des multi-accueils approuvé le 26 mai 2021, il convient de déterminer un tarif fixe à appliquer dans le cas d'un enfant placé en famille d'accueil pour facturer son accueil au sein d'un multi-accueil municipal, pour l'enfant accueilli en urgence si les ressources de la famille ne sont pas connues et pour l'accueil d'enfants dont l'assistante maternelle est en formation obligatoire.

Au regard des participations des familles en 2022, le prix moyen constaté est 1,85 € de l'heure.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 1,85 € le tarif horaire fixe pour l'année 2023.

DELIBERATION :

⇒ Vu la délibération n°21.05.18 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2021 approuvant le règlement intérieur des multi-accueils,

⇒ Vu le montant des participations familiales perçues en 2022,

⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 24 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de

Saint-Nazaire le :

08 FEV. 2023

Publié le :

08 FEV. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe à 1,85 € le tarif horaire fixe pour l'année 2023.
- Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



La secrétaire de séance,

Christine PRUKOP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHE
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_23_02_14
Objet :	14. Multi-accueils – Tarif horaire fixe pour l'année 2023 – Fixation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2.4 - enfance famille
Identifiant unique :	044-214401325-20230201-DELIB_23_02_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	943 o
Nom métier :		
044-214401325-20230201-DELIB_23_02_14-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	100.5 Ko
Nom original : 14_Multi-accueils_tarif horaire fixe.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20230201-DELIB_23_02_14-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 15h06min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 15h06min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 15h06min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h09min33s	Reçu par le MI le 2023-02-08